

Le Conseil Municipal est convoqué le mardi 02 août 2011 à 20h 30 à la Mairie

Ordre du Jour : Droit de préemption – retrait de la délibération n° 42.2011 : organisation consultation de la population – CDG : convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires – France Télécom : réaménagement du réseau – Réforme territoriale : avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard – SIA du Gardon d'Anduze : réforme territoriale, projet de fusion -Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, , Fraisse Bruno, Fossat Martine, Gosse Frédéric, Jacquet Jean, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,
Excusé

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 05.08.2011

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au conseil de traiter le point « SIA du Gardon d'Anduze - réforme territoriale, projet de fusion » en même temps que le point « Réforme territoriale : avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard ». En effet il indique qu'il ne s'agit que d'un seul et même sujet. Le conseil accepte à l'unanimité de voter ces deux points dans leur ensemble à savoir le projet de réforme territoriale et de donner son avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard dans son ensemble .

***Délibération N°67-2011
Droits de Préemption***

Droits de préemption : Le Conseil après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- Un immeuble cadastré section AL, numéros 167 et 168, lieudit « Le Village »,
- Un immeuble cadastré section AK, numéro 115, lieudit « Rue Fontaine du Noyer », vendu par Mr JOUJOUX Bernard à Mr Wesley PELISSON.
- Un immeuble cadastré section AK, numéro 390, lieudit « Fondarène », vendu par Mr Bernard EVRARD à Mme Bernadette MEYER.
- Un immeuble cadastré section AD, numéro 186, lieudit « la Cabane », vendu par Mr Marc FOSSAT à Mr et Mme Jean Marie FRAISSE.

***Délibération N°68-2011
Retrait de la délibération n° 42.2011 : organisation consultation de la
population***

Suite au déféré présenté par Mr le Préfet du Gard d'ordonner la suspension la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2011 décidant d'organiser une consultation citoyenne le dimanche 31 juillet, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de l'ordonnance rendue le 17 juin 2011 par le juge des référés. Il en résulte que l'exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2011 décidant de l'organisation d'une consultation citoyenne est suspendue.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal retire la délibération n° 42.2011.

Délibération N°69-2011
CDG : convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 26 de la loi n° 84-5 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, permet aux Centre de Gestion « de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurances garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la présente loi, ainsi que les dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires. ».

Le Centre de gestion assure déjà cette mission depuis plusieurs années, mais par suite de la mise en concurrence du contrat d'assurance contre les risques statutaires, exigée par le décret du 27 février 1998 soumettant les assurances au code des marchés publics, propose une convention définissant les modalités de ce partenariat, qui s'adresse aux collectivités qui décident d'adhérer au nouveau contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.
- D'accepter en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité verse une contribution fixée à 0,25 % de la masse salariale servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Délibération N°70-2011
France Télécom : réaménagement du réseau

Christian TRILLON rappelle aux membres présents l'opération d'enfouissement partiel ou la création des lignes téléphoniques aux chemins de Fondarène , de la Pillarde, de la Fontaine du Noyer, et de la Rue du 8 mai.

Où l'exposé sur la répartition des charges entre la Commune et France Télécom, et après avoir délibéré , le Conseil Municipal :

- valide l'ensemble de ces projets
- autorise Mr le Maire à signer les conventions de travaux de mise en discrétion des réseaux de télécommunications entre la Commune et France Télécom pour les opérations d'enfouissements partiels ou la création des lignes téléphoniques aux chemins de Fondarène , de la Pillarde, de la Fontaine du Noyer, et de la Rue du 8 mai.

Délibération N°71-2011
Réforme territoriale : avis du Conseil Municipal sur le projet de Schéma
Départemental de Coopération Intercommunale du Gard

Mr le Maire rappelle les différents débats qui ont déjà eu lieu sur ce sujet.

Il donne les résultats de la consultation de la population organisée par la CCAA .

Environ 50 % de participation, et une tendance générale de 85 % de refus du projet de la SDCI qui proposait une fusion de la Communauté des Communes Autour d'Anduze avec la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes .

A Lézan , les résultats sont les suivants : 75 % environ contre le projet de SDCI et 25 % environ pour le projet..

Mr le Maire rappelle que les services rendus par la Communauté des Communes autour d'Anduze sont satisfaisants et que nous ne disposons pas de données tant financières que dans le domaine des compétences,

Un débat entre les élus a lieu.

Philippe Talagrand déplore qu'aucunes rencontres n'aient eu lieu avec les élus ou chefs de service de la CAGAC afin d'obtenir des données. Il demande quelle va être l'alternative en votant un non catégorique à ce projet, et fait part de ses inquiétudes, il pense que si la commune de Lézan ferme définitivement la porte à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes, et que si la Communauté des Communes Autour d'Anduze venait à disparaître, Lézan serait automatiquement rattaché à la communauté de Coutach Vidourle, ce qu'il ne désire pas.

Par conséquent , il indique qu'il votera POUR le projet proposé par la SDCI. Mme LINSSOLAS Anne indique qu'elle fera de même.

Eric Saint-pierre rappelle le processus de consultation des Lézannais, malheureusement invalidé par le tribunal administratif ainsi que les réunions publiques qui étaient prévues à cette occasion avec des représentants de la CAGAC ainsi qu'avec le Président de la 2C2A.

S'en est suivi une période très courte de réflexion à laquelle tous les adjoints et les conseillers municipaux ont participé afin que chacun puisse débattre librement.

Mr le Maire propose de passer au vote sur la délibération suivante :

Considérant que les services rendus par la Communauté des Communes autour d'Anduze sont satisfaisants ;

Considérant l'absence de données tant financières que dans le domaine des compétences ,

Le conseil municipal après avoir délibéré par :

12 voix contre
2 voix pour

1 abstention.

émet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard du 22 avril 2011 dans son ensemble.

Questions Diverses :

Remerciements :

Mr le Maire fait part au conseil des remerciements de la famille FOSSAT pour l'attention de la commune lors du décès de Madame Andrée FOSSAT.

Le Conseil Municipal et le CCAS remercient la famille SEKINGER du don qu'ils ont offert au CCAS de Lézan à l'occasion du mariage de Christophe et Marie Laure SEKINGER.

Le Conseil Municipal tient également à remercier Mr et Mme LEVAILLANT pour le don de deux fauteuils pour la salle des mariages.

Remerciements également à Mr et Mme CANAGUIER pour le don d'une plaque en pierre de taille du blason de Lézan. Celui-ci sera installé à l'entrée de la Mairie.

La commune de Générargues remercie la commune pour le prêt de la scène.

Dé qué fasem : Eric Saint Pierre fait part au conseil que le prochain Dé qué fasem est en préparation , et qu'il est en attente des éventuels articles à faire passer.

Risque sismique : Christian Trillon indique que depuis le 1^{er} mai 2011 , la préfecture du Gard a établi un plan des zones sismiques, La commune de LEZAN est placée en zone 2 (risque faible).Un article dans Midi Libre a été diffusé dimanche dernier. Les prescriptions en cas de sinistres sont diffusées sur le site de la commune. Un coupon détachable rappelant ces mêmes prescriptions sera également intégré dans le prochain Dé qué Fasem.

Eclairage Public : Jean Jacquet signale plusieurs pannes d'éclairage public sur la commune. L'entreprise Vetsel sera appelée début Septembre.

Jardins communaux : Eric Saint Pierre indique que le chemin allant aux jardins communaux est en mauvais état. Le nécessaire sera effectué dès que possible.

Câbles téléphoniques : Annie Linssolas informe que les fils de téléphone du lotissement de la fontaine ont été redressés par les services de France Télécom.

Mise en discrétion des containers : Jean Louis Astier demande s'il serait possible de mettre en discrétion les containers sur la place du temple. David Weiss indique que ces travaux sont prévus et doivent être réalisés par l'équipe technique dès que le planning le permettra. A terme tous les containers devraient être mis en discrétion.

Travaux :

David Weiss fait un point sur l'avancement des travaux réalisés par l'équipe technique :

- Bibliothèque : Peinture et Pose du placo en cours de réalisation
- Nouvelle salle d'accueil du centre de loisirs : carrelage et placo ainsi que câblage réalisés. Il manque le luminaire.
- le curage des ruisseaux. est à effectuer avant les fortes pluies

Mr le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de l'aménagement cœur de village :

- L'entreprise Billange a effectué la démolition du mur de clôture, le décroustage du mur intérieur, a commencé de bâtir le nouveau mur avec des pierres de récupération. Leurs travaux reprendront début septembre.
- Il a été prévu un branchement assainissement afin de pouvoir raccorder des WC déplaçables lors des festivités.
- L'entreprise SGTP en charge des travaux de la rampe du Temple interviendra fin août.

Mr Le Maire fait part de l'avancement de la consultation concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées et eau potable dans le centre ancien. Philippe Talagrand informe le conseil que les annonces légales de l'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le Midi libre de Lundi 1^{er} août et également dans Gard eco, ainsi que sur le site de la commune. Les plis sont à remettre en mairie le 16 septembre 2011 dernier délai.

Les travaux chemin de la Pillarde devraient être réalisés par l'entreprise DAUDET à la rentrée de septembre.

Accueil de Loisirs :

- 3-6 ans : Sylvie Carrasco indique au conseil que tout s'est bien déroulé, 7 enfants en moyenne ont fréquenté la structure, une kermesse avec spectacle de marionnettes et chants mimés a eu lieu. Monique et Chantal remercient Audrey Berbon pour son aide.
- 6-12 ans : David Weiss fait part au conseil que tout s'est bien passé, 25 enfants présents en moyenne, de nombreuses activités variées, avec un bon encadrement Nathalie, Aude, Tlaitmas, et la présence de deux stagiaires Amandine et Sofian., tous très efficaces,

David Weiss signale que la dotation de la CAF a augmenté suite à l'intégration du centre de loisirs des petits, et à une meilleure gestion de l'ensemble des structures.

La séance est terminée à 22h30